

DELIBERATION N° SIEA-2023-0011 DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois le Conseil Syndical de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Michel BLASER.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 06

Présents : 04

Absents : 02

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 05

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BLASER Michel, M. RENAUD Marcel, M. LACROIX Régis,
Mme FORESTIER Catherine

Procuration(s) : M. Julien BUFFAUT à Michel BLASER

Etai(ent) absent(s) : M. Romain VOLATIER

Etai(ent) excusé(s) : M. BUFFAUT Julien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Catherine FORESTIER

Date de convocation

20/09/2023

Date d'affichage

20/09/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

02/10/2023

et publication du :

02/10/2023

FINANCES – DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT

- Délégation au Président : Virement de crédits

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y aura lieu de procéder à la régularisation de la situation comptable avant le budget 2024.

Monsieur le Président explique la demande de la trésorerie d'une décision modificative pour régulariser le dépassement budgétaire au chapitre 040.

La trésorerie demande l'écriture comptable pour la régularisation de ce dépassement budgétaire comme suit :

- Fonctionnement :

Dépenses au chapitre 023 virement entre sections de 13 606 €

Recette au 777 chapitre 042 de 13 606 €

- Investissement :

Dépenses au 1391 chapitre 040 de 13 606 €

Recettes au chapitre 021 virement entre sections de 13 606 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical donne son accord pour procéder à l'écriture comptable de régularisation suite au dépassement budgétaire au chapitre 040.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAISOD

Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 039-253900302-20230927-SIEA_2023_0011-DE

S²LO

Syndicat intercommunal
des Eaux et d'Assainissement
de la Mercantine
Siège : Mairie
250 route du Pont de la Pyle
39260 MAISOD
Tél./Fax : 03 84 42 32 46